



ARS A.S.B.L. Ass.869.717.836
Rue Franz Merjay 93 B1050 Bruxelles
ING 310-1761080-34

www.ars-bxl.be / info@ars-bxl.be / +32 (0)477.707390

BULLETIN D'ADHESION

Cotisation et soutien

<i>Cotisation "artiste" :</i>	2,5 €/mois	<input type="radio"/>
<i>Cotisation ordinaire :</i>	5 €/mois	<input type="radio"/>
<i>Cotisation de soutien :</i>	10 €/mois	<input type="radio"/>

Paiement de la cotisation

Les paiements des cotisations mensuelles sont effectués exclusivement par domiciliation bancaire. Par la présente, le titulaire du compte autorise ARS asbl à prélever le montant de ces cotisations sur le compte mentionné ci-dessous.

Nom de la banque :
Titulaire du compte :
Numéro du compte
Date :
Référence membre :

Signature du titulaire du compte :

Les conditions d'exclusion ne s'accompagnent d'aucun remboursement de cotisation. L'exclusion sera décidée par le Conseil d'Administration et sera signifiée par écrit au membre. Lorsqu'un membre s'inscrit à une activité, il est prié de s'y présenter. S'il ne peut participer, il doit prévenir le responsable de l'activité le plus tôt possible. Tout membre inscrit à une activité, pour laquelle une participation aux frais est demandée, est redevable de celle-ci.

Un original des statuts peut être consulté sur demande écrite adressée à ARS ASBL.

Fait àle...../...../.....

Signature :